



KINNEAR'S MILLS

Province de Québec
Municipalité de Kinnear's Mills
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, que :

Le règlement numéro 483 concernant les redevances éoliennes pour l'année 2016 a été adopté par le Conseil municipal à sa réunion ordinaire du 1er mai 2017.

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

Donné à Kinnear's Mills, ce 2 mai 2017.

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du *code municipal*.

Signé à Kinnear's Mills à 11 h 45 ce 2 mai 2017

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière